



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 — IDENTIFICATION

Identification du produit		Nom chimique / Nom commercial / Synonymes	
Noir de naphthalène (solution de rinçage)			
Numéro MAT		Formule chimique	Masse molaire
NS-0828			
Utilisation du produit			
Usage en laboratoire			
Nom du fournisseur			
Laboratoire MAT			
Adresse-Rue			
610, rue Adanac			
Ville		Province	
Québec		Québec	
Code Postal	Internet	Numéro de téléphone	
G1C 7B7	www.labmat.com	418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone urgence	CANUTEC: 613-996-6666 CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060		
Date FDS Préparée	FDS Préparée par	Courriel	
2017-06-08	Laboratoire MAT	labmat@labmat.com	

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

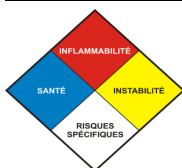
Classification SIMDUT/SGH	Liquides inflammables (Catégorie 2)
	Toxicité aiguë - Orale (Catégorie 4)
	Toxicité aiguë - Inhalation (Catégorie 4)
	Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 1)
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (Catégorie 1)
Mention d'avertissement:	Danger
Mention de danger:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables
	H302 Nocif en cas d'ingestion
	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
	H318 Provoque des lésions oculaires graves
	H332 Nocif par inhalation
	H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang, système respiratoire)
Conseils de prudence:	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
	P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
	P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
	P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
	P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.
	P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (Réf. Section 4).
P330 Rincer la bouche.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370+P378 En cas d'incendie : Se référer à la section 5 pour les agents d'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales /nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.

PICTOGRAMMES



Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4= Extrême)
-----------------------	---



Santé	3
Inflammabilité	3
Réactivité	0
Spécial	-

SECTION 3 — INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS	%
Méthanol	67-56-1	87%
Acide acétique	64-19-7	13%

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, faire la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Si avalé	Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Obtenir une aide médicale immédiate.

Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. Section 11
--	-----------------

Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
--	--

SECTION 5 — MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Conditions d'allumage	Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude. Ne pas fumer.
Agent d'extinction appropriés	Eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool, ou poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agent d'extinction inappropriés	N/A
Émanations dangereuses - combustion	Oxydes de carbone
	Oxydes d'azote
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Données non disponible.
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin.
---	---

SECTION 7 — MANUTENTION ET STOKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de la lumière, des matériaux organiques et des produits incompatibles. Ne pas utiliser de pression pour vider le contenant. Protéger des rayons du soleil.
Méthode et équipement de manutention	Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition (Amérique du Nord)	Ingredient	No CAS	VECD (TLV-STEL)	VEMP (TLV-TWA)	Agence/ origine des données
	Méthanol	67-56-1	250 ppm 328 mg/m ³	200 ppm 262 mg/m ³	CNESST
	Acide acétique	64-19-7	15 ppm 37mg/m ³	10 ppm 25mg/m ³	CNESST
Légende	CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail NIH: National institute of health ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association VECD: Valeur d'exposition courte durée VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée CMRG: Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines OSHA: United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration TLV: Threshold limit value TWA: Time-Weighted-Average STEL: Short Term Exposure Limit CEIL: Ceiling				
Ventilation	Hotte				
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.				
Gants	Manipuler avec des gants de protection.				
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.				
Chaussures	Chaussures de sécurité.				
Vêtements	Sarrau				
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.				

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique et apparence	Liquide incolore
Odeur	Donnée non-disponible
Seuil olfactif	Donnée non-disponible
pH	Donnée non-disponible
Point de fusion / congélation	Donnée non-disponible
Point initial d'ébullition / plage d'ébullition	Donnée non-disponible, (Acide acétique=118°C; Méthanol: 67°C)
Point d'éclair	Donnée non-disponible, (Acide acétique=39°C coupelle fermée ; Méthanol: 11°C coupelle fermée)
Taux d'évaporation	Donnée non-disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Donnée non-disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité (LEL %)	Donnée non-disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosibilité (UEL %)	Donnée non-disponible
Tension de vapeur	Donnée non-disponible
Densité de vapeur	Donnée non-disponible
Densité	Donnée non-disponible
Solubilité	Donnée non-disponible
Coefficient H₂O / n-octanol	Donnée non-disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non-disponible
Température de décomposition	Donnée non-disponible
Viscosité	Donnée non-disponible

SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable sous conditions normales.

Risque de réactions dangereuses	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment avec magnésium, aluminium, diethylzinc, chloroforme, dichlorométhane et oxydants forts
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Sensible à la chaleur, flammes et étincelles.
Substances incompatibles	Oxydants forts, carbonates et phosphates solubles, hydroxydes, métaux, organo-métalliques, organo-halogénés, peroxydes, permanganates, amines, alcools, acide nitrique.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, oxydes d'azote,

SECTION 11 —INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Premières voies d'absorption (Mélange)	Ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalation.			
Effets de l'exposition aigue:	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué			
Yeux	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué			
Peau	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué			
Respiration	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué			
Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué			
Effets de l'exposition chronique :	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué			
Ingrédient	No CAS	DL50 Oral	DL50 Cutané	CL50 - inhalation
Acide acétique	64-19-7	>3530 mg/kg - Rat (source NIH)	1060 mg/kg - Lapin (Source NIH)	11.4 mg/L - Rat 4 hr (Source NIH)
Voie d'exposition	Effets sur la santé:			
Ingestion	Peut être nocif par ingestion.			
Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.			
Cutané	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque des brûlures de la peau.			
Oculaire	Provoque des brûlures aux yeux. Provoque des brûlures graves des yeux.			
Symptômes:	Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau; spasme, inflammation et oedème du larynx et des bronches, congestion pulmonaire, oedème pulmonaire, sensation de brûlure, toux, asthmatiforme, laryngite, insuffisance respiratoire, migraine, nausée, vomissements. Toute ingestion ou inhalation d'acide acétique concentré entraîne des lésions des voies respiratoires et du tube digestif. Les symptômes sont: hématemèse, diarrhée sanglante, oedème et/ou perforation de l'oesophage et du pylore, hématurie, anurie, urémie, albuminurie, hémolyse, convulsions, bronchite, oedème pulmonaire, pneumonie, collapsus cardiovasculaire, choc et mort. Si la peau ou les yeux entrent en contact avec ou sont exposés à de fortes concentrations sous forme de vapeur, cela risque de provoquer : érythème, cloques, destruction tissulaire lente à guérir, noircissement cutané, hyperkératose, crevasses, érosion de la cornée, opacification, iritis, conjonctivite et cécité possible. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.			

Ingrédient	No CAS	DL50 Oral	DL50 Cutané	CL50 - inhalation
Méthanol	67-56-1	1 187 mg/kg -Rat (Source ECHA)	15 800 mg/kg -I apin (Source NIH)	128,8 mg/L - Rat 4h (Source Sigma-Aldrich)
Voie d'exposition	Effets sur la santé:			
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.			
Inhalation	Toxique en cas d'inhalation. Peut irriter le système respiratoire.			
Cutané	Toxique en cas d'absorption à travers la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.			
Oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.			
Symptômes:	L'ingestion peut provoquer ; migraine, vertiges, somnolence, acidoses métaboliques, coma, crises d'épilepsie. L'alcool méthylique peut être fatal ou causer une cécité si avalé. Dommages de ; Foie, Reins.			

ETA (Estimation de la toxicité aiguë) (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	1298 mg/kg -Oral Rat 5662 mg/kg -Cutané lapin 13 mg/L - Inhalation 4h
---	---

SECTION 12 — INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Donnée non-évaluée
Persistance et dégradation	Donnée non-évaluée
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-évaluée
Mobilité dans le sol	Donnée non-évaluée
Autres effets nocifs	Donnée non-évaluée

SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
----------------------------	---

SECTION 14 — INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Numéro UN	UN1992
Appellation réglementaire	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.
Classification du TMD	3 (6.1)
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1
Indice PIU	-
Dispositions particulières	16

SECTION 15 — INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT 1988 CANADA: B2, D1B, E

SECTION 16 — AUTRE INFORMATION

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.
--

Dernière mise à jour:	2017-10-23
-----------------------	------------